

Réunion du 28 juin 2022 en présence des riverains de la rue de l'Acquisition

Présentation du projet d'aménagement de la rue de l'Acquisition

Remerciement à E. Douaud qui pilote ce Groupe de Travail mais qui n'a pas pu être présent à cette réunion.

1 – Etat de l'existant

- Projection des vidéos de l'existant
- Synthèse :
 - Réseaux aériens (ENEDIS, ORANGE) disgracieux
 - Couche de roulement qui n'est pas au bon niveau / bordures
 - Accotements parfois non aménagés rendant la circulation piétonne difficile, poussettes et fauteuils roulants impossible en dehors de la chaussée
 - Parfois pas de matérialisation entre chaussée et cheminement piétons
 - Chaussée de largeur variable, idem pour les cheminements piétons
 - Eaux de pluie non canalisées (de et vers les propriétés privées)
 - Aucun dispositif pour réduire la vitesse des véhicules
 - Sortie rue de Guette dangereuse avec visibilité très réduite du trafic venant de Rochefort en Yvelines.
 - Remarques :
 - Problème de visibilité de la sortie côté rue St-Vincent. La taille des haies est mise en cause.

2 – Principes du projet

- Enfouissement des réseaux (côté nord)
- Remplacement des candélabres (type Led) avec espacement entre 25 et 30 m et éclairage dynamique
- Etude en cours pour la création d'un réseau pluvial.
- Réfection de la couche de roulement et mise à niveau avec les caniveaux
- Conservation et / ou réparation de la majorité des bordures de trottoirs existantes
- Reprofilage de la voirie avec largeur de 5.00 m sur toute la longueur de la rue. Largeur de 4.10 m pour le chemin de la Foulerie
- Création d'un trottoir végétal (herbe) côté nord (côté identifié pour l'enfouissement des réseaux). Largeur de l'ordre de 1.40 m sauf côté rue de Guette (rétrécissement de la plateforme)
- Trottoir minéral de 1.40 m de large côté sud yc vers la rue de Guette pour déporter la circulation et légèrement améliorer la visibilité.
- Présentation de plusieurs options d'aménagement :
 - Création d'emplacement de stationnement (pas de stationnement sur les trottoirs ou accotements)

- Création d'écluses (obstacle pour provoquer un ralentissement des véhicules)
- Mise en place de « jardinières » sur chaussée (idem écluse).
- Remarques :
 - La largeur de la plateforme est réduite côté rue de Guette sur environ 60 m de long (6.80 m), ce qui ne laisse un accotement que de 40 cm côté nord pour une voie à double sens. Interrogation des riverains dont les entrées charretières se situent au niveau de l'accotement nord (n°79 par ex).
 - La parcelle ZE188 a fait l'objet d'un rendez-vous. Son propriétaire a fait une proposition de vente qui n'est pas envisageable. Pas d'acquisition prévue à date. Procédure d'expropriation proposée : n'est pas à l'ordre du jour car cette procédure est disproportionnée.
 - La rue de l'Acquisition est de plus en plus empruntée par des automobilistes voulant éviter la place des Patagons ⇨ vitesse excessive (souvent par les livreurs et peu par les riverains). Avis non partagé dans la salle. Aménagement type bacs à fleurs en chicane permettant de limiter la vitesse et l'utilisation de cette voie pour gagner du temps.
 - Point d'information sur les travaux de sécurité routière étudiés avec le BE IngénierY sur la RD 149 et Place des Patagons ⇨ nécessité d'aménagement de limitation de vitesse.

3 – vue d'ensemble du projet

- Présentation des deux représentations servant de plans de base pour les échanges reprenant les principes présentés ci-dessus.
 - Remarques :
 - Marquage des places de stationnement : riverains non favorables. Stationnement des riverains devant leur habitat privilégié.
 - Demande de miroir côté rue de Guette : non accepté par le Département (RD149).
 - Qui interdira le stationnement sur les zones enherbées ?
 - Aménagements proposés pour le ralentissement des véhicules :
 - Ecluses : pas efficace (peu de circulation)
 - Chicanes : aménagement privilégié
 - Bacs à fleur : plutôt favorable
 - Stationnement au niveau de l'impasse des Regains très gênant. Certaines zones devront être interdites au stationnement (intersection, zones à faible visibilité)
 - Matérialisation de voies cyclables : pas de piste cyclable souhaitée. Problème avec le stationnement « forain » sur chaussée.

- Ralentisseurs sur chaussée type Noncienne : NON
- Demande de signalisation d'interdiction de circulation sauf riverains !
- Trottoir enherbée : circulation piétonne non interdite mais quid des déjections canines sur cette zone ?
- Dans combien de temps débuteraient ces travaux :
 - Année 2022 : établissement du projet
 - Année 2023 : établissement d'un devis estimatif et recherche de financement
 ⇒ travaux pas avant 2024 / 2025.

Points préalables aux travaux :

- Régularisation foncière :
 - Mise à jour du plan de l'état des lieux établi en 2005 et relevé topographique (fait)
 - Etablissement du plan et de l'état parcellaire de la rue (fait)
 - Etablissement des documents modificatifs du parcellaire cadastral (DMPC). En cours.
- Création du réseau d'eaux pluviales :
 - Rappel des règles d'urbanisme concernant la gestion des eaux de toiture et de ruissellement
 - Problématique des exutoires (2 actuellement). Une troisième possibilité est à explorer : raccordement d'une partie de la rue de l'Acquisition sur le réseau de l'Impasse des Regains.
 - Remarques :
 - Une des difficultés rencontrées se situe au niveau des exutoires qui sont limités en volume d'évacuation des eaux et seraient sous-dimensionnés avec la récupération au niveau de la plateforme ou du réseau des trop-pleins provenant des eaux de toiture des riverains (limitation des eaux traitées à la parcelle du fait du niveau de la nappe).
 - Rejet d'eaux sur la voie sans pluie qui occasionne des nids de poule. Rappel : le rejet par pompe de relevage est interdit.